



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

## Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 23-26 juin 2025

---

Distribution: générale

Point 9 de l'ordre du jour

Date: 30 mai 2025

WFP/EB.A/2025/9-C

Original: anglais

Questions d'organisation et d'administration

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>)

---

## Dérogation à l'article VI.1 du Règlement général concernant la soumission du plan stratégique à la session annuelle du Conseil

### Projet de décision\*

Le Conseil:

- i) *rappelle* que, dans sa décision 2024/EB.2/5, il a approuvé son programme de travail pour l'exercice biennal 2025–2026 prévoyant l'examen du Plan stratégique du PAM pour 2026–2029 à la deuxième session ordinaire de 2025;
- ii) *note* que le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 restera en vigueur jusqu'en décembre 2025;
- iii) *décide* d'introduire une dérogation à l'article VI.1 du Règlement général en vertu duquel le plan stratégique du PAM doit lui être présenté à sa session annuelle, et s'attend à examiner le document en vue de son approbation à sa deuxième session ordinaire de 2025.

---

**Coordonnateurs responsables:**

1. En septembre 2024, le Secrétariat du PAM a soumis au Bureau du Conseil d'administration une proposition visant à reporter la présentation du Plan stratégique pour 2026–2029, de la session annuelle de 2025 à la deuxième session ordinaire de 2025, afin que des consultations approfondies puissent être organisées avec les parties prenantes. Le Bureau ayant entériné la proposition à sa réunion d'octobre 2024, la présentation du Plan stratégique pour 2026–2029 a été inscrite à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2025 dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2025-2026<sup>1</sup> que le Conseil a approuvé à sa deuxième session ordinaire de 2024.
2. Étant donné qu'aux termes de l'article VI.1 du Règlement général: "[l]e Directeur exécutif soumet tous les quatre ans à la session annuelle du Conseil d'administration un plan stratégique qui couvrira les quatre années suivantes et fera l'objet, en tant que de besoin, d'un examen à mi-parcours. [...]", et en vue de donner un caractère officiel à la décision qui a été prise de reporter la présentation du Plan stratégique pour 2026–2029 à la deuxième session ordinaire de 2025, le Conseil est invité à approuver une dérogation à l'article VI.1 du Règlement général, conformément au projet de décision ci-dessus.

---

<sup>1</sup> ["Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal \(2025–2026\)" \(WFP/EB.2/2024/8-A\).](#)